

Le Mans, le 20 novembre 2022

Marietta KARAMANLI
Députée de la Sarthe
Vice-présidente de la
commission des affaires
européennes de l'Assemblée
Nationale
Conseillère municipale et
communautaire du Mans

Monsieur Éric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Hôtel de Bourvallais,
13 Place Vendôme,
75042 Paris Cedex 01

Réf. : MK 2022 11 22

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation de la maison d'arrêt « Les Croisettes » à Coullaines dans la Sarthe. Députée, je m'y suis rendue le 4 novembre après avoir transmis l'information au directeur la veille.

Je me permets de vous faire part de mes observations et demandes à la suite de cette visite.

Une surpopulation carcérale avérée

Le jour de la visite avec 359 places l'établissement accueillait 564 personnes (et 111 étaient sous bracelets électroniques) et ce dans 243 cellules et avec 102 matelas supplémentaires.

Cohabitaient sans distinction de placement, 40 % de personnes prévenues et 60 % de personnes condamnées.

La gestion des condamnés ne distingue pas non plus les motifs de la détention, délictuelles ou criminelles (pour 25% des détenus).

Des conditions de détention et de vie difficiles, non favorables à l'amendement des personnes incarcérées

Les personnes incarcérées ont des conditions de détention peu conformes avec l'intimité et la dignité supposées comme étant de règle.

La surpopulation dans les cellules pose des problèmes de respect de l'intimité s'agissant de l'accès aux toilettes et aux douches.

La partie où les détenus cantinent est elle-même suroccupée ; cela a pour effet d'obliger les personnels à faire de nombreux allers-retours. La partie où ils peuvent

Courrier à adresser à

Marietta KARAMANLI – Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
39 rue Evrard – 72100 LE MANS – Tél. 02 43 86 91 91 – Courriel : contact@marietakaramanli.fr

manger selon leurs moyens est aussi difficile d'accès à raison même du trop grand nombre de détenus global.

Un accès aux activités de travail, de formation et d'éducation, difficile.

Il y a 4 groupes de 30 détenus autorisés à suivre des cours et la liste d'attente pour une formation est longue. Ainsi à partir d'un exemple il apparaît qu'un détenu âgé de 22 ans, en attente de jugement depuis 8 mois, ne peut pas accéder à une formation .

Par ailleurs, l'accès aux secteurs de formation et de travail peut entraîner le transfert de détenus d'un secteur de la prison à un autre ; certains redoutent le changement et de cohabiter avec des détenus dont le mélange est mentionné plus haut. Ils préfèrent dans ce cas renoncer à des telles activités préparant pourtant mieux à une réinsertion.

Un accès aux soins compromis

L'accès aux soins reste difficile en particulier en matière de soins dentaires.

La consommation de drogues illicites et d'alcool n'aide aucunement aux sevrages nécessaires surtout lorsque ces consommations sont à l'origine ou consubstantielles de comportements délinquants.

Un personnel confronté à des risques psychosociaux (RPS) avérés

Les conditions de travail des personnels sont médiocre voire mauvaises.

Il y a 147 agents confrontés à des problèmes de sécurité et à des RPS.

Actuellement ils travaillent selon le cycle 3/2 à savoir J1 soir (12h45/19h) ; J2 : journée ou matin ou soir (soit environ 8h de travail pour la journée) ; J3 : matin et nuit (le matin 6h45/13h ET 18h45/7h du matin) ; J4 : récupération descente de nuit et J5 : avec deux journées de repos. Leur demande est de travailler selon un rythme différent à savoir : service de 12 h (longue journée – LJ– nuit sèche) car la récupération est meilleure s'agissant des rythmes et aussi de disposer d'un week-end sur deux. Cela va dans le sens des recommandations du rapport dit « Mollard » de 2016.

Mes demandes

Eu égard à ces éléments circonstanciés, je souhaite connaître les mesures que vous envisagez de mettre en place pour améliorer :

-l'enfermement des détenus et les conditions favorables à leur réinsertion

et

-les conditions de travail des personnels de surveillance en lien avec les organisations représentatives de ceux-ci.

Vous remerciant par avance de votre attention et restant à votre disposition pour vous apporter toute précision sur ce dossier, je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de mes salutations respectueuses.



Marietta KARAMANLI.

Courrier à adresser à

Marietta KARAMANLI – Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP
39 rue Evrard – 72100 LE MANS – Tél. 02 43 86 91 91 – Courriel : contact@marietakaramanli.fr